

watson

Anne-Sophie de Rous menacée de mort après une chronique RTS



La photographe et chroniqueuse radio Anne-Sophie de Rous s'était prononcée sur le thème des pédocriminels à la suite de viol et du meurtre de la petite Lyhanna en France. Image: watson

La photographe Anne-Sophie de Rous défend la peine de mort pour certains pédocriminels récidivistes. Depuis, la chroniqueuse radio des «Beaux Parleurs» a dévoilé avoir reçu des appels au meurtre et annonce le dépôt d'une plainte pénale. Un sociologue y voit le symptôme d'un débat public qui se brutalise.



Tout est parti d'une brève séquence. Le 14 juin, dans *Les Beaux Parleurs*, sur RTS Première, Jonas Schneider interroge ses chroniqueurs sur l'affaire Lyhanna, cette enfant de 11 ans violée et tuée en France, et sur les failles de la chaîne pénale. Anne-Sophie de Rous répond alors partager l'idée d'une peine capitale dans ce type de cas précis.

Deux semaines plus tard, le 28 juin, la photographe romande, chroniqueuse régulière de l'émission, revient plus longuement à l'antenne sur ses propos. Elle explique alors avoir subi une campagne de haine sur les réseaux sociaux. Des proches, mais aussi des anonymes, l'aident à conserver des captures d'écran. Un dossier est constitué avec l'aide d'un avocat.

Interrogée par watson, Anne-Sophie de Rous affirme avoir déjà été prise à partie pour certaines de ses chroniques. Mais jamais à ce niveau.

«Des appels au meurtre ouverts, à ma connaissance, c'est la première fois»

Anne-Sophie de Rous

Selon elle, plusieurs messages n'étaient pas anonymes: leurs auteurs publiaient sous leur vrai nom, parfois avec leur photo. «Quand on dit qu'il faut tuer des personnes, qu'il faut les éteindre, c'est un appel au meurtre tout à fait fondamental.» Un dossier est constitué et une plainte sera déposée. Sur le contenu précis des messages, elle préfère ne pas s'étendre davantage.



Image: watson

«Humanistes» mais haineux

Ce qui la frappe, au-delà de la violence reçue, c'est ce paradoxe: certaines personnes opposées à la peine de mort au nom de l'humanisme auraient, selon elle, appelé publiquement au lynchage d'une femme exprimant une opinion contraire à la leur. Parfois même à visage découvert.

«La peine capitale serait barbare lorsqu'elle vise des criminels condamnés pour des actes atroces contre des enfants. Mais appeler à tuer quelqu'un qui exprime une opinion divergente deviendrait socialement acceptable? C'est cette contradiction qui me frappe.»

Anne-Sophie de Rous tient aussi à préciser le périmètre de sa position. Elle affirme ne viser qu'un type de crimes strictement déterminé: ceux commis contre des enfants par des pédocriminels trouvant une jouissance dans leur massacre. «Le contexte est entièrement circonscrit au crime sur les enfants», insiste-t-elle.

A ses yeux, la peine de mort ne doit pas être pensée comme un outil de dissuasion générale. Elle conteste donc l'argument selon lequel l'absence d'effet dissuasif prouverait, à elle seule, l'inanité de cette sanction.

«On n'applique pas la peine capitale pour envoyer un message à la population, sauf dans les Etats arbitraires ou les dictatures. Il s'agit de sanctionner des crimes particuliers pour rendre justice à des victimes particulières: des enfants!»

Elle ajoute un autre angle, selon elle rarement pris en compte: le risque transféré sur le personnel pénitentiaire. Garder à vie certains criminels impose aussi de les surveiller, de les encadrer, parfois même de les protéger d'autres détenus. Pour elle, la prison à perpétuité n'est donc pas une solution moralement neutre. «Ce n'est pas une alternative gratuite à la peine de mort. On met aussi en danger le personnel pénitentiaire.»

Anne-Sophie de Rous ne dit pas avoir été surprise par la polarisation du débat public. En revanche, elle affirme avoir été frappée par le profil de certaines personnes ayant tenu ou relayé les propos les plus violents.

«Venant de groupuscules violents, cela ne m'aurait pas surprise. Mais là, il s'agit aussi de personnes qui ont une bonne place dans la société.»

Anne-Sophie de Rous

Soutien de la RTS

La chroniqueuse dit avoir pu débriefier la situation avec Jonas Schneiter et avec la direction de la RTS. Elle affirme avoir reçu leur soutien, notamment au nom de la liberté d'expression. «*Les Beaux Parleurs* sont aussi une émission où des opinions différentes s'expriment. C'est un espace médiatique extrêmement important.»

Cet épisode remettra-t-il en cause sa présence à l'antenne? Elle répond non. Va-t-elle s'autocensurer? Non plus. «Ce n'est pas ma crainte.» Elle salue même la réaction de la RTS: «Le soutien a été grand. La direction a vraiment admirablement réagi. Je n'ai que des félicitations à faire à la production et à la direction.»

«Ils sont tombés sur la mauvaise personne»

A-t-elle été plus violemment ciblée parce qu'elle est une femme? Anne-Sophie de Rous n'esquive pas. «C'est tout à fait probable. Pour ces gens, en voyant une femme d'1m59 pour 50 kilos, on s'imaginerait que c'est une cible beaucoup plus facile et qu'elle se roulerait en boule. Ils sont tombés sur la mauvaise personne. Je n'ai pas l'habitude de me laisser intimider.»

De cet épisode, elle dit finalement retenir aussi le soutien reçu. «Souvent, les mots tiennent lieu des valeurs qui nous manquent. On peut parler de bienveillance sans pour autant l'être dans les actes.» Mais elle assure ressortir renforcée humainement par les messages de proches, d'auditeurs et de personnes ayant documenté les menaces.

«Cela me donne la force de continuer dans l'émission et de faire mon travail avec diligence»

Anne-Sophie de Rous

Un sociologue parle de «brutalisation»

Pour Michael Perret, sociologue et professeur à la HES-SO à Neuchâtel, ce type de menaces s'inscrit dans un phénomène plus large. Depuis une vingtaine d'années, dit-il, les agressions en ligne, commentaires haineux, racistes, misogynes, appels au viol, au meurtre ou au lynchage se multiplient. Plusieurs chercheurs parlent désormais de «brutalisation de l'espace public numérique».



Le sociologue et professeur Michael Perret. Image: dr

Selon lui, cette violence ne s'explique pas seulement par l'anonymat.

«Les internautes sont désinhibés non pas nécessairement parce qu'ils sont anonymes, mais parce qu'ils sont à distance et ne croisent pas le regard de la personne qu'ils visent»

Michael Perret, sociologue

L'absence de proximité physique et visuelle agirait ainsi comme un puissant mécanisme de désinhibition, jusqu'à favoriser des comportements toxiques, parfois pénalement répréhensibles.

Pure «éructation» de propos violents

Michael Perret y voit aussi un affaiblissement de la rationalité dans le débat public en ligne. Là où le philosophe allemand Jürgen Habermas associait l'espace public à une forme d'échange argumenté, les réseaux sociaux donnent souvent lieu à une pure «éructation» de propos violents.

«L'appel au meurtre d'un opposant est le signe le plus extrême que ce que dit l'autre n'est plus seulement jugé inaudible: sa personne même n'est plus considérée comme habilitée à prendre la parole, voire à exister.»

Demeure une question: comment des propos aussi violents peuvent-ils encore circuler sur Facebook, Instagram ou d'autres réseaux sociaux? Selon Michael Perret, ces plateformes s'appuient sur une modération hybride, à la fois algorithmique et humaine. Mais ce système reste largement imparfait. De nombreux contenus problématiques ne sont pas détectés, ou ne le sont qu'après publication, souvent à la suite de signalements.

Le sociologue pointe aussi l'économie même des réseaux sociaux. Les contenus polémiques, y compris violents, génèrent de l'engagement: commentaires, partages, vues, clics. «Il y a donc un intérêt pour ces plateformes à ce que certains contenus génèrent une certaine viralité négative», relève-t-il.

Il évoque enfin des biais culturels propres aux plateformes américaines. Certains contenus jugés offensants, comme la nudité, peuvent être plus rapidement censurés que des formes de violence verbale. Face à ces limites, des internautes développent leurs propres formes de contre-modération. Michael Perret cite l'exemple de la créatrice de contenu La Dame d'Encre, qui identifie certains auteurs de commentaires haineux et contacte leurs proches pour les confronter à leurs propos. Une manière, selon lui, de rappeler qu'en Suisse aussi, l'écran ne suspend ni la responsabilité morale, ni l'éventuelle responsabilité pénale.

La RTS défend la liberté d'expression

Contactée, la RTS dit être, comme d'autres institutions et personnalités publiques, exposée aux insultes et menaces sur les réseaux sociaux, qu'elle décrit comme un «terreau fertile» pour ce type de dérives. Elle affirme toutefois vouloir rester «neutre et indépendante face à toute tentative de pression ou intimidation» et défendre la liberté d'expression, «toujours dans les limites de la loi».

La chaîne rappelle par ailleurs que ses chroniqueurs ne sont pas ses employés: ils sont rémunérés pour préparer et participer à une émission de débat, mais elle «ne rémunère pas des opinions et n'en sponsorise aucune». Elle précise enfin ne pas commenter les éventuelles démarches juridiques entreprises à titre privé par ses intervenants.

watson a également souhaité recueillir l'avis de Jonas Schneiter, producteur et animateur des Beaux Parleurs. Le service de presse de la RTS lui a hélas recommandé de s'abstenir de tout commentaire.

L'actu en Suisse c'est par ici